

Conditions Générales de Vente

Annexe ...

1- CONDITIONS D'APPLICATION

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les relations contractuelles entre le Prestataire et le Client dans le cadre de l'exécution des prestations du Prestataire, objets d'une commande de la part du Client.
- 1.2 La signature de tout devis implique de plein droit l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.
- 1.3 Sauf accord exprès du Prestataire, ces conditions générales de vente s'appliquent à toute commande passée auprès du Prestataire et prévalent sur toutes les conditions d'achat générales ou particulières du Client.
- 1.4 Sauf accord exprès du Prestataire, les présentes conditions générales de vente prévalent sur toute condition et information diffusée sur les autres documents et supports de communication du Prestataire notamment sur son site internet.
- 1.5 Les conditions générales de vente pourront être révisées et mises à jour sans préavis, à charge pour le Prestataire de les mettre, par tout moyen à sa convenance, à disposition et d'indiquer la date de la dernière mise à jour.
- 1.6 Le Prestataire pourra se prévaloir à tout moment des conditions générales de vente. Le non recours à l'une ou l'autre de ces conditions ne pourra être interprété comme une renonciation du Prestataire à s'en prévaloir de façon ultérieure.
- 1.7 La version française des conditions générales de vente prévaut sur toute traduction vers d'autres langues étrangères y compris pour tout client domicilié en dehors du territoire français.
- 1.8 La nullité totale ou partielle d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales de vente ne préjuge en aucune selon de la nullité de leur ensemble.

2- DEVIS

- 2.1 Toute commande est précédée d'un devis établi par le Prestataire, sur la base des informations et/ou documents fournis par le Client. Le devis sera adressé au Client par tout moyen à la convenance du Prestataire, courrier postal, fax, courrier électronique et assorti des conditions générales de vente en vigueur à la date d'envoi de l'offre. Sauf mention particulière, le délai de validité d'un devis est d'un mois,
- 2.2 Sur la base des Informations écrites, orales et/ou des documents fournis par le Client, le devis mentionne les caractéristiques suivantes : volumétrie, combinaisons linguistiques, tarifs en vigueur à la date du devis, délai de validité de l'offre, conditions financières et de règlement. Le prestataire exécute Le décompte de mots nécessaire au devis à l'aide de la fonction " statistiques du logiciel Word de Microsoft et ce, à l'exclusion de tout autre mode de décompte.
- 2.3 Les prix sont réputés fermes et définitifs à la signature du devis. Toutefois, le Prestataire se réserve le droit d'en réviser le montant particulièrement dans les cas suivants : absence de document au moment du devis,

décompte réel de mots supérieur ou inférieur au nombre porté sur le devis, ajout et/ou modification de document, estimation des tâches nécessaires en amont et/ou aval de la prestation non spécifiées ou sous-évaluées au moment du devis... Après avoir informé le Client des nouvelles conditions tarifaires, le Prestataire pourra suspendre l'exécution de la commande jusqu'à réception de l'accord ferme et définitif du Client.

- 2.4 Les défaits de réalisation sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer une clause dont le Client pourrait se prévaloir contre le Prestataire.
- 2.5 Les tarifs sont libellés en euros et hors taxes. Toute modification des taxes existantes, toute création de taxe obligatoire intervenant entre la signature du devis et l'exécution de la prestation sera facturée au Client.

3- COMMANDE

- 3.1 Une commande est réputée ferme et définitive à réception du devis signé et daté avec la mention manuscrite " Bon pour accord ", le nom du signataire et le cachet de son entreprise.
- 3.2 Pour les devis envoyés par courrier électronique, l'accord du client notifié par retour de mail vaut pour commande ferme et définitive.
- 3.3 Sans devis préalable, une commande devient ferme et définitive à acceptation écrite du prestataire. A défaut, le Prestataire ne pourra pas être tenu d'exécuter la prestation.
- 3.4 Le Prestataire se réserve le droit de conditionner le démarrage d'une prestation à la réception préalable de l'accord ferme et définitif du Client.
- 3.5 Le Prestataire se réserve le droit de refuser d'effectuer une prestation en cas de contenus pornographiques, diffamatoires, racistes, offensants, illégitimes, illégaux ou incitant à la violence ou de toute autre nature en infraction avec les lois.

4- PRIX

- 4.1 Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs de ses prestations. Toute commande sera exécutée selon les tarifs en vigueur à la date du devis et dans la limite de son délai de validité.
- 4.2 Le Prestataire peut librement consentir des tarifs négociés : remise, réduction, barème dégressif et autres moyens de sa convenance. Ces conditions tarifaires sont accordées au cas par cas, à titre exceptionnel, sans que le Client puisse s'en prévaloir pour des prestations ultérieures
- 4.3 Le Prestataire se réserve le droit de majorer les tarifs habituels consentis dans les cas suivants : délai urgent, jours fériés ou chômés, recherches et travaux spécifiques et toute autre contrainte de réalisation particulière...

5- FACTURATIONS ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Conditions Générales de Vente

Annexe ...

- 5.1 Les factures sont émises sans escompte, hors taxe, en euros.
- 5.2 Toute lecture acquittée par un Client situé hors du territoire français sera majorée de plein droit des éventuels frais de change ou bancaire par le Prestataire.
- 5.3 Le Prestataire est propriétaire de ses prestations, Le transfert de propriété s'effectue à la condition expresse du règlement complet des sommes dues par le Client au Prestataire.
- 5.4 Sauf mention particulière portée sur le devis, toute facture est à régler dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.
- 5.5 Sauf condition particulière accordée par le Prestataire, un acompte de 30% devra être réglé par tout nouveau client en préalable au démarrage de la prestation. De même, le Prestataire se réserve le droit de demander à tout Client, un acompte à la commande et/ou à la livraison de la prestation, le solde restant à régler dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. A défaut de pouvoir encaisser les acomptes prévus, le Prestataire se réserve le droit de suspendre le démarrage et/ou la livraison de la prestation.
- 5.6 Tout Client souhaitant contester une facture le fera exclusivement par écrit soit par courrier postal soit par courrier électronique et dans un délai de huit jours ouvrables suivant la réception de la facture. Passé ce délai, la facture ne sera plus contestable et restera entièrement due.
- 5.7 Le retard de paiement d'une facture arrivée à échéance produira de plein droit les conséquences suivantes : cessation des prestations, exigibilité de la totalité des factures dues et à devoir, mise en demeure et constitution d'un dossier juridique de poursuite.
- de la volonté du Prestataire rendra caduque de plein droit toute garantie de délai de livraison, sans possibilité pour le Client de résilier son contrat, de formuler une quelconque réclamation et demande de dommages et intérêts.
- 6.5 La prestation est réputée livrée à compter de la date d'envoi de la traduction au Client, l'accusé de réception par voie postale, fax ou courrier électronique constituant la preuve de la livraison. Le Prestataire décline toute responsabilité concernant tout délai supplémentaire relevant des conditions de transmission et/ou de livraison indépendantes de sa volonté.

6- DELAIS ET CONDITIONS DE LIVRAISON

- 6.1 Tout délai est exprimé en jour ouvré et donné à titre indicatif. Toute commande revue après 17h00 pendant les jours d'ouverture du Prestataire sera considérée reçue le jour d'après, Toute commande reçue après 17h00 la veille d'un jour férié ou chômé sera considérée reçue au premier jour ouvré suivant.
- 6.2 Les délais annoncés par le Prestataire restent conditionnés notamment à la réception des documents source, aux volumes réels constatés, à la qualité des documents source. Tout retard causé par l'ambiguïté ou l'incohérence des documents fournis par le Client relève de sa seule et pleine responsabilité.
- 6.3 Les délais d'exécution d'une prestation ne peuvent justifier de la part du Client, la résiliation de son contrat, la réclamation de dommages et intérêts ou toute autre réclamation. Dans Le cadre d'une garantie de délai expressément consentie et dûment confirmée par le Prestataire, le Client ne pourra se prévaloir de la responsabilité du Prestataire qu'en cas de faute lourde dont il aura à charge de faire la preuve.
- 6.4 Tout cas de force majeure (guerre, émeute, grève, incendie, accident, interruption de service Internet, maladie grave et autres...) réputé comme indépendant

Conditions Générales de Vente

Annexe ...

7- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE ET DU CLIENT

- 7.1 Le Prestataire, fournisseur de services linguistiques multilingues, répond à une obligation de moyens. Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens propres à assurer au Client une traduction fidèle, apte à permettre la compréhension du document source dans la langue de traduction. A cet effet, le Prestataire s'engage à faire effectuer les travaux de traduction, relecture et révision par des traducteurs professionnels et traduisant uniquement vers leur langue native.
- 7.2 Le Client s'engage à remettre au Prestataire tous les éléments nécessaires au bon déroulement de la " prestation : expertise et compétences requises, instructions et consignes relatives au style, à la terminologie et phraséologie, glossaires, mémoires de traduction, éléments contextuels... Tout litige directement ou indirectement imputable à la qualité, lisibilité et cohérence des éléments remis au Prestataire relèvent de la seule et entière responsabilité du Client.
- 7.3 Le Client reconnaît de façon non limitative être responsable des contenus transmis au Prestataire, avoir vérifié leur conformité à la loi, avoir obtenu toute autorisation nécessaire à leur utilisation, avoir acquitté tous les droits éventuels sans aucun des droits de tierces parties
- 7.4 Le Client s'engage à indemniser le Prestataire en cas de réclamation de tierces parties suite à l'utilisation des documents mis à sa disposition.
- 7.5 Le Client s'interdit de prendre contact par quelque moyen que ce soit et pour quelque motif que ce soit, notamment d'embauche ou promesse d'embauche, avec tout représentant, employé, prestataire et/ sous-traitant travaillant pour le compte du Prestataire. Cet engagement est réputé valide dès la signature des présentes conditions générales de vente et pour un délai de 12 mois (douze) fermes suivant la dernière prestation réalisée par le Prestataire.

8- OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

- 8.1 Le Prestataire et le Client s'engagent mutuellement à ne divulguer aucune information confidentielle relative à leurs activités réciproques. Le Client reconnaît autoriser le Prestataire à communiquer les informations et documents le concernant à ses employés, fournisseurs, sous-traitants directement impliqués dans le travail à exécuter. A cet effet, le Prestataire fait signer un accord de confidentialité engageant la responsabilité des employés, fournisseurs, sous-traitants, en cas de divulgation des informations mises à leur disposition dans le cadre de l'exécution de leur travail.
- 8.2 Toute information dite par nature confidentielle ou portant une mention de confidentialité concernant de façon directe et/ou indirecte, le savoir-faire du Prestataire, l'activité, la politique commerciale, les projets, les données financières, les données de facturation, les données relatives aux accords particuliers consentis au Client, les codes d'accès et/ou

mot de passe aux données informatiques est considérée comme confidentielle.

- 8.3 Toute information déjà rendue publique par quelque moyen que ce soit, étant l'objet d'un accord écrit pour publication, fournie à un tiers autorisé à les divulguer sans restrictions, divulguée suite à une action gouvernementale ou de justice ne relève pas de l'obligation de confidentialité telle que prévue à l'article 8 des présentes conditions générales de vente.
- 8.4 Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de piratage, endommagement, destruction des données du client lors de leur transfert de et vers le Client, tous moyens confondus (courrier postal, fax, réseaux internet, extranet et intranet...). Il appartient au Client de mettre en œuvre les moyens d'assurer la confidentialité et l'intégrité de ses données lors de leur transmission.
- 8.5 Sauf dispositions légales contradictoires, toute information dite confidentielle pourra être produite à titre de preuve par le Prestataire en cas de procédure contentieuse ou autre et ce pour valoir ce que de droit au même titre que tout autre document dit non confidentiel.
- 8.6 Le Prestataire s'engage, sur simple demande, à rendre au Client, tout document fourni dans le cadre de la réalisation d'une prestation

9- LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

- 9.1 L'objectif du Prestataire est de fournir une prestation linguistique, les documents fournis par le Client étant considérés comme l'unique référence.
- 9.2 Sauf accord écrit, les services linguistiques du Prestataire ne sont ni assermentés ni certifiés.
- 9.3 La responsabilité de s'assurer que les traductions remises par le Prestataire sont conformes aux dispositions juridiques des pays auxquels elles sont destinées pour publication, diffusion, vente incombe exclusivement au Client.
- 9.4 La responsabilité du Prestataire ne peut être invoquée en cas de publication, diffusion, vente à des tiers par le Client de tout ou partie de la traduction effectuée par le Prestataire.
- 9.5 Le cas échéant, le Prestataire décline toute responsabilité pour tout préjudice financier, commercial, d'image supportés par le Client et /ou des tierces parties.
- 9.6 En cas de mise en cause de la responsabilité du Prestataire, sans préjudice des dispositions figurant ci-dessus, la réparation, toutes causes confondues, maximum dont le Prestataire serait redevable, ne pourra excéder, un montant égal au plus élevé des deux montants suivants : montant HT de la prestation ayant entraîné la mise en cause du Prestataire ou (cent) 100 € HT.
- 9.7 En cas de litige, du fait d'un manquement de la part du Client à ses obligations, faisant l'objet d'une action de recouvrement amiable ou judiciaire, le Client reconnaît devoir verser au Prestataire, en plus du principal, des frais dépens, émoluments et accessoires légalement et ordinairement à sa charge, des dommages et intérêts dont le montant forfaitaire est égal à 20% du montant TTC

Conditions Générales de Vente

Annexe ...

de la créance.

travaux non exécutés pour cause d'annulation seront facturés pour un montant égal à 50% du coût mentionné sur le bon de commande. Le Prestataire remettra sur simple demande au Client les travaux réalisés antérieurs à l'annulation, sous réserve de leur paiement.

10- PROPRIETE INTELLECTUELLE

10.1 Toute prestation reste la propriété du Prestataire jusqu'au paiement complet des sommes dues par le Client. Seule l'épuration de toutes sommes dues organise le transfert de propriété effectif du Prestataire vers le Client. A défaut, toute utilisation sous quelque forme que ce soit, en partie ou en intégralité de la prestation par le Client, est réputée comme illégale.

10.2 Tout document remis par le Client au Prestataire dans le cadre de l'exécution de la prestation est réputé libre de droits et conforme aux réglementations existantes, A défaut, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable en cas de réclamation de tierces parties pour dommages et intérêts.

11- CONTESTATION ET ANNULATION

11.1 Toute contestation devra parvenir au Prestataire dans un délai de 15 jours ouvrés suivant la date de livraison de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera réputée acceptée et le montant facturé exigible par le Prestataire.

11.2 Toute contestation ne sera recevable qu'à la condition expresse d'être notifiée au Prestataire par courrier postal recommandé avec accusé de réception et à l'exclusion de tout autre moyen.

11.3 Le prestataire s'engageant à respecter les directives données par le Client, à faire exécuter les prestations linguistiques par des traducteurs professionnels, traduisant vers leur langue native, toute différence entre la prestation fournie et les attentes et appréciations subjectives du Client ne pourra être imputable au Prestataire, sauf à faire la preuve, que la différence est telle qu'aucun traducteur professionnel ne pourrait en être l'auteur. Par conséquent, il incombe au Client de justifier les motifs de sa contestation et de produire un décompte précis et argumenté des inexactitudes relevées.

11.4 La contestation sur une partie du travail exécuté ne pourra être invoquée pour remettre en question l'intégralité de la prestation et dégager le Client de ses obligations de paiement.

11.5 En cas de réclamation avérée, le Prestataire se réserve le droit de mettre en place, avec ou sans accord préalable du Client, l'action corrective de son choix : réaliser à ses frais les corrections nécessaires par un traducteur relecteur de son choix, consentir une remise sur facture, ou un avoir. Toutefois, le coût de la mesure compensatoire ne pourra excéder un montant égal à 20 % du montant hors taxes de la prestation facturée.

11.6 Toute annulation de commande devra être notifiée exclusivement par courrier postal recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 5 jours ouvrés maximum suivant la date de signature du bon de commande. Le client reconnaît et accepte sans réserve que toute prestation commencée est due. Les travaux déjà exécutés seront facturés dans leur totalité, les

12- COMPETENCE

12.1 Les présentes conditions générales de vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution au droit Français.

12.2 Tout litige relatif à l'application des présentes conditions générales de vente ou aux relations contractuelles liant le Prestataire et le Client relève de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Lyon.